

ANdÉA : opposition à la fermeture de l'ESAD de Valenciennes ; exonération des boursiers demandée



Séminaire d'automne de l'ANdÉA, Valenciennes et Tourcoing, novembre 2022

Paris - Article n°270547 - Publié le 16/11/2022 à 10:00

- S'opposer à la fermeture de l'ESAD Valenciennes (Nord) à la suite du retrait du financement de la Ville de Valenciennes de 500 000 €, « en mettant les partenaires publics autour de la table »,
- « Financer et rendre obligatoire l'exonération des frais d'inscription des boursiers des écoles supérieures d'art et de design afin de garantir l'égalité de l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur public »
- Réformer le statut des enseignants des écoles territoriales d'art, telles sont les demandes de l'ANdÉA à l'État et à la ministre de la Culture, [Rima Abdul Malak](#), lors de son séminaire d'automne qui s'est tenu à l'ESAD Valenciennes, à l'ESA Tourcoing et au Fresnoy- Studio national du 08 au 10/11/2022.

« La Ville de Valenciennes a annoncé qu'elle ne souhaitait plus financer l'ESAD Valenciennes, ce qui représente une baisse de 500 000 €. Cela équivaut environ au coût de la masse salariale de l'équipe pédagogique. Si la Ville se retire de l'établissement, les apports des autres financeurs (État, intercommunalité et région) ne suffiront pas à maintenir l'école », déclare Maud Le Garzic, coordinatrice de l'ANdÉA, à News Tank le 14/11/2022. Pour éviter la fermeture de l'école « dans trois ans, si rien n'est trouvé », l'association demande à « l'État, certificateur des diplômes, de mettre les partenaires publics autour de la table et de chercher des solutions ».

Par ailleurs, l'ANdÉA demande aux sénateurs de rétablir un amendement exonérant de frais d'inscription les étudiants boursiers dans les écoles supérieures d'art territoriales, exonération compensée par un financement de l'État, lors de l'examen du PLF 2023 qui se tiendra au Sénat du 17/11 au 06/12/2022. Un amendement dans ce sens avait été adopté lors de l'examen en première lecture du PLF à l'Assemblée nationale le 28/10/2022. L'amendement avait été retiré à la suite de l'application du 49.3 par le Gouvernement.

Enfin, l'ANdÉa rappelle que les écoles territoriales, par leur statut d'EPCC, délivrent les mêmes diplômes nationaux dans le cadre du LMD, que les écoles nationales. « Or, les professeurs des écoles territoriales ont un statut qui n'est pas en miroir avec celui des écoles nationales ; il n'est pas adapté à l'enseignement supérieur et à la recherche. La grille salariale correspond à un enseignant du secondaire mais surtout, le temps de travail n'est pas annualisé et la mission de recherche est absente ». L'association demande une réforme du statut des professeurs des écoles territoriales et que soit publié « le rapport interministériel d'inspection, commandé par l'État, qui vise à mettre à plat les différents scénarios possibles pour que la puissance publique mette enfin en œuvre la réforme ».

Sollicités par News Tank, ni la Ville de Valenciennes ni le ministère de la Culture n'ont souhaité réagir.

45 écoles supérieures d'art et design publiques

« Les 45 écoles supérieures d'art et design publiques n'ont pas toutes le même statut : 10 sont dites "nationales", directement gérées et financées par l'État, et 35 sont dites "territoriales", fonctionnant sous statut d'EPCC, financées à hauteur de 10 % par l'État ; 90 % des charges étant en moyenne portées par les collectivités territoriales, principalement des villes et intercommunalités. Et si l'historique a produit ce double statut, toutes les écoles de notre réseau national délivrent les mêmes diplômes du ministère de la Culture, avec des étudiants ayant le même statut, dans le cadre européen du LMD », indique l'ANdÉA.



Association nationale des écoles supérieures d'art (ANDEA)

- **Association fédérant la totalité des 45 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5**
- **Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art**
- **Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012**
- **Missions :**
 - plateforme de réflexion
 - instance de proposition

- force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.

• **Coprésidence** : Cédric Loire et Amel Nafti

• **Contact** : **Maud Le Garzic Vieira Contim**, coordinatrice de l'ANdÉA

• **Tél** : 06 26 38 82 84

Catégorie : Groupement professionnel

32 rue Yves Toudic

75010 Paris France

[Consulter la fiche sur le site](#)

Fiche n° 383, créée le 27/09/2013 à 13:23 - Màj le 16/11/2022 à 09:38

Sur le web

L'amendement sur les frais d'inscription des étudiants boursiers

À lire aussi



ANdÉA : lancement d'un protocole en faveur de la transition écologique et sociétale

Proposer un engagement et un protocole « en accord avec les enjeux du 21^e siècle » sur la transition écologique et sociétale, telle est l'initiative de...



Présidentielle 2022 : 13 mesures pour les écoles d'art et de design identifiées par l'Andéa

• Organiser « urgemment » une concertation nationale entre l'État et les collectivités territoriales notamment sur "le gel des dotations de l'État depui...



ANdÉA : les écoles supérieures d'art françaises « mobilisées pour accueillir les réfugiés »

« Les écoles supérieures d'art et de design publiques françaises sont prêtes à accueillir, avec tous les moyens qui sont les leurs, les étudiants, ense...